Services de santé et produits médicaux remboursés : quels besoins supplémentaires avez-vous ?

Le diabète est reconnu comme une Affection de Longue Durée (ALD). Cela implique de consulter un grand nombre de professionnels de santé, de faire des examens et de suivre des traitements associés qui sont intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie.

Cependant, les soins dit « de support », tels qu'un accompagnement nutritionnel, une activité physique adaptée, une prise en charge psychologique, consulter un tabacologue etc. ne sont pour la majorité d'entre eux pas ou mal remboursés.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les répercussions du diabète sur la situation économique des personnes atteintes par un diabète. Des informations financières sont demandées dans le questionnaire, vous êtes évidemment libre de ne pas y répondre.

Compléter le questionnaire en ligne vous prendra environ 20 minutes de votre précieux temps.
Un grand merci pour votre participation !

Je réponds à l'enquête !